

**BIO INTERNATIONAL CONVENTION  
@ BOSTON 16-19 JUIN 2025**

**FRENCH HEALTHCARE DAYS  
@ BIO JAPAN 6-10 OCTOBRE 2025**

## **OFFRE RÉGIONALE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 10 MARS 2025**

### **VOS CONTACTS**

Nathalie AUBRY et Estelle MILLET, CCI Bourgogne Franche-Comté

[n.aubry@bfc.cci.fr](mailto:n.aubry@bfc.cci.fr), 03.81.47.42.15

[e.millet@bfc.cci.fr](mailto:e.millet@bfc.cci.fr), 03.84.86.42.51

## CONTEXTE

### Le marché des biotechs en Amérique du Nord

Les Etats-Unis représentent le marché de la santé le plus important du monde (45% de PDM) et dominent également le marché mondial de la biotechnologie et de la pharmacie (estimé en 2023 à 1,54 trillion USD) avec 35,6 % de parts de marché. À l'horizon 2033, le marché américain devrait croître pour atteindre 1 785,96 milliards USD, avec un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 12,45 % entre 2024 et 2033.

**+ 20 000**  
Participants

**+ 1 500**  
Exposants

**70**  
Pays

Mis en place en 1993, **BIO International Convention** est le rendez-vous incontournable de l'industrie biopharmaceutique, rassemblant chaque année plus de 20 000 participants venant de plus de 70 pays. Cette convention d'affaires est aujourd'hui de **la plus importante du domaine des biotechnologies au monde**. Elle rassemble les acteurs du domaine de l'industrie biopharmaceutique et vise à échanger sur les tendances du marché et à favoriser les courants d'affaires via l'organisation d'évènements de networking ainsi qu'à travers la plateforme de partnering permettant l'organisation de rendez-vous B2B avec des experts nord-américains lors de l'évènement.

## NOTRE OFFRE

### Préparation de votre participation

- ❖ **Webinaire de préparation** en amont de l'évènement réalisé par nos partenaires filière Santé Amérique du Nord pour vous fournir des **conseils pratiques, un appui logistique**, des recommandations pour votre prospection... en vue de votre venue à Boston.
- ❖ Communication amont : **communiqué de presse collectif** diffusé auprès de la presse professionnelle américaine afin **de mettre en avant la délégation française**.
- ❖ Fiche détaillant votre entreprise, vos solutions et vos objectifs sur notre site internet dédié qui sera **diffusé auprès de notre réseau d'experts américains**.

### Durant les 4 jours de la convention

- ❖ **Accès** à la Bio International Convention et à la **plateforme de partnering**. Bénéfice de toutes les actions de promotion de Business France.
- ❖ Moments exclusifs de **networking avec l'écosystème américain** pendant toute la convention.
- ❖ Participation à des sessions thématiques animées par des acteurs clés de **l'écosystème local**.
- ❖ Networking à l'occasion de **la Réception France** organisée en marge de la convention le premier jour.
- ❖ **Session thématique USA** (programme à définir).
- ❖ Communication pendant et après l'évènement : communiqué de presse collectif, **campagne réseaux sociaux**, catalogue, mini-site, **posts sponsorisés** ...

## OPTION : DIAGNOSTIC COMMUNICATION

- ➔ L'objectif de cette prestation est **d'adapter vos supports de communication** au marché nord-américain et à la cible visée.
- ❖ **Analyse** de vos supports de communication **existants** : site internet, réseaux sociaux, plaquettes ...
- ❖ **Recommandations** (messages adaptés aux codes locaux, tonalité, longueur, pertinence en fonction des cibles visées...) à l'occasion d'une restitution orale d'une heure environ.
- ❖ Remise d'un **document de synthèse** complet.



# FRENCH HEALTHCARE DAYS @BIO JAPAN

6-10 OCTOBRE 2025

## CONTEXTE

### Le marché des biotechs au Japon

Reconnu comme un leader mondial dans les domaines de la technologie, de la recherche et de l'innovation, le Japon est en forte demande dans le secteur des biotechnologies médicales offrant ainsi des opportunités stratégiques pour les biotechs françaises (collaborations, financements, demande pour des solutions innovantes). Face à une population vieillissante et à des défis de santé croissants, le pays se distingue par sa capacité à répondre aux besoins de solutions médicales avancées, notamment dans l'oncologie, la médecine régénérative, les thérapies géniques et cellulaires ainsi que les dispositifs médicaux connectés.

**Bio Japan est l'un des salons internationaux** les plus prestigieux consacrés aux biotechnologies et à l'innovation. Organisé chaque année à Yokohama, cet événement attire des leaders de l'industrie, des chercheurs de renom, des startups prometteuses et des investisseurs du monde entier. Bio Japan est un levier stratégique pour s'imposer sur la scène internationale tout en restant à l'avant-garde des innovations biotechnologiques, structuré autour de trois volets essentiels : l'exposition, les séminaires et conférences, et le partnering.

A l'occasion de l'Exposition Universelle 2025 à Osaka, nous vous proposons un programme d'accompagnement exclusif à fort impact, **combinant** la mise à disposition d'un **espace French Healthcare Corner sur le salon BIO Japan**, avec un **programme de rencontres** et de **networking** pour explorer les opportunités d'affaires et maximiser votre visibilité sur le marché japonais.

### Pour qui ?

Toutes les entreprises de Bourgogne Franche-Comté souhaitant se développer sur le marché japonais : Biotech, Pharma, Laboratoire, Fournisseurs de service (CRO, CMO, CMO), Recherche biomédicale...

### Cette mission vous permettra de :

- ❖ **Connaître** l'écosystème de la santé japonais,
- ❖ **Tester** votre solution sur le marché japonais auprès de potentiels représentants locaux,
- ❖ **Gagner en visibilité** à l'international notamment en **Asie**.

## NOTRE OFFRE

### Préparation de votre participation au French Healthcare Days

- ❖ **Point conseil** avec nos partenaires experts sectoriels Business France Japon
- ❖ Webinaire de préparation sur les **bonnes pratiques**, le coaching interculturel et guide pour Bio Japan
- ❖ **Identification des partenaires locaux** sur la base du profil prédéfini par votre entreprise
- ❖ Présentation de votre offre aux **prospects locaux**
- ❖ Accès à la **plateforme de partnering** proposée par l'organisateur du salon
- ❖ **Livraison** remis en amont comprenant un catalogue France et un programme personnalisé

**3<sup>ème</sup>**  
Plus grand marché  
mondial de la santé

**10% du PIB**  
Dépenses de santé

**490 Md €**  
Taille du marché  
de la santé

**+1000**  
Exposants

**+16000**  
Visiteurs

**37**  
Pays

## 5 jours de mission en présentiel à Osaka, Yokohama et Tokyo

- ❖ **Vol depuis la France** (dimanche 5 octobre)
- ❖ **Osaka** (lundi 6 octobre)
  - Journée de networking et de rencontres BtoB avec les entreprises japonaises du secteur santé à Osaka. Session organisée en partenariat avec l'Union Européenne.
- ❖ **Tokyo** (mardi 7 octobre)
  - Visite de site ou séminaire santé à Osaka
  - Trajet Osaka – Tokyo (en train, inclus)
  - Participation au Business Leader Forum CCIFJ dédié à la santé : tables rondes, networking
  - Soirée : événement de networking
- ❖ **Yokohama @ Bio Japan** (du mercredi 8 au vendredi 10 octobre)
  - Mise à disposition d'un espace collectif « French Healthcare Corner » sur le salon Bio Japan
  - Programme de rendez-vous BtoB personnalisé planifié par la plateforme de partnering
  - Participation à des conférences
  - Événement et soirée de networking en présence de l'écosystème local
  - Actions de communications pour mettre en avant la délégation française : CR collectif, posts LinkedIn
- ❖ **Vol retour vers la France** (samedi 11 octobre)
- ❖ **Interprète sur devis** avec frais supplémentaires environ 450€ par jour



## OPTION : KIT EXPORT

➔ Compte tenu des spécificités linguistiques et culturelles du pays, cette option est **vivement recommandée**.

- ❖ **Préparation du support** (10 pages maximum) avec **vos messages clés** et avantages concurrentiels, votre logo, des illustrations, vos coordonnées, etc.
- ❖ **Adaptation** selon les standards de communication du pays/secteur visé et traduction en langue locale
- ❖ **Validation** finale par vos soins ou par votre distributeur sur le marché

## LOGISTIQUE DÉPLACEMENT ET HÉBERGEMENT

Nous nous **chargerons de la logistique** : vos billets d'avion et hébergements pour les deux missions **BIO USA et BIO JAPAN** (transfert Osaka -> Tokyo inclus).

Toutefois, les tarifs tant des hébergements que des vols peuvent être soumis à **fortes variations** en fonction de la date de commande (notamment en raison de la tenue de l'exposition universelle à Osaka du 13 Avril au 13 Octobre 2025).

Aussi, les prix en avant dernière page sont indiqués pour les deux opérations **HORS OFFRE LOGISTIQUE\***.

Les tarifs relatifs à la logistique de déplacement vous seront communiqués au moment de la réservation.

Ils seront **intégrés dans l'assiette de l'aide régionale** pour les entreprises éligibles.

**(\*) OFFRE LOGISTIQUE** : édition des billets et réservations logistiques **dès engagement de l'opération selon les conditions du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté** (5 participants minimum).

- ❖ Billets d'avion (en classe économique) : vol aller-retour et assurance
- ❖ Transferts aéroport-hôtel
- ❖ Hébergement en chambre simple (petit-déjeuner incl.)

# BULLETIN D'INSCRIPTION BIO USA / JAPAN 2025

À retourner par mail au plus tard pour le 10 mars 2025  
[e.millet@bfc.cci.fr](mailto:e.millet@bfc.cci.fr)

RAISON SOCIALE.....  
SIRET .....  
Adresse .....  
CP..... Ville .....  
Participant à la mission : .....  
(Indiquer vos nom et prénom tels qu'ils figurent sur votre passeport)  
N° passeport ..... Date d'expiration passeport .....  
Tél portable ..... E-mail .....  
**Nom et fonction du signataire en capacité d'engager l'entreprise : .....**

## AIDE RÉGIONALE



La Région Bourgogne-Franche-Comté apporte son soutien financier à cette opération collective qui s'inscrit dans le cadre de la convention du programme de CCI International Bourgogne Franche-Comté pour l'année 2025.

**Pour bénéficier du tarif subventionné, les participants doivent remplir les critères d'éligibilité détaillés ci-dessous :**

Critères d'éligibilité au tarif subventionné par la Région Bourgogne-Franche-Comté, selon la définition européenne d'une PME :

- Entreprise implantée en Bourgogne Franche-Comté et employant moins de 250 salariés
- Entreprise réalisant moins de 50 M€ de CA annuel ou moins de 43 M€ au total de bilan
- Entreprise n'appartenant pas à plus de 25 % à un groupe de + de 250 personnes (après consolidation des effectifs des filiales détenues à plus de 25%)

**Le présent signataire déclare que (cochez SVP) :**

- L'entreprise remplit les critères d'éligibilité
- L'entreprise ne répond pas à ces critères et souscrit donc au tarif non-subventionné (nous contacter)
- L'entreprise est en conformité de ses obligations sociales et fiscales

**Au regard des critères ci-dessus, veuillez préciser :**

Effectif ..... Si groupe, effectif consolidé : .....  
Chiffre d'affaires ..... Si groupe, Chiffre d'affaires consolidé : .....  
% Chiffre d'affaires export ..... %

## BULLETIN D'INSCRIPTION BIO USA / JAPAN 2025

	<b>TARIFS € HT Subventionné</b> <small>(cf. critères d'éligibilité à la subvention détaillés en page précédente)</small>	<b>TOTAL € TTC</b>
<input type="checkbox"/> <b>BIO INTERNATIONAL CONVENTION BOSTON</b> <b>16-19 JUIN 2025</b> 1 participant Tarif EARLY BIRD (avant le 10 mars, au-delà 1980 €HT) <b>HORS COÛTS LOGISTIQUES, tarifs communiqués à la réservation*</b>  Participant supplémentaire nous consulter, aide Région non applicable à partir de la 2 <sup>ème</sup> personne.	<b>1680 €</b>	<b>2016 €</b>
<input type="checkbox"/> <b>OPTION DIAGNOSTIC COMMUNICATION</b>	<b>900 €</b>	<b>1080 €</b>
<b>FRAIS DE DOSSIER CCI BFC (Obligatoire)</b>	<b>200 €</b>	<b>240 €</b>

<input type="checkbox"/> <b>FRENCH HEALTHCARE DAYS @ BIO JAPAN</b> <b>6-10 OCTOBRE 2025</b> 1 participant, participant supplémentaire nous consulter, aide Région non applicable à partir de la 2 <sup>ème</sup> personne. <b>HORS COÛTS LOGISTIQUES, tarifs communiqués à la réservation*</b>	<b>2700 €</b>	<b>3240 €</b>
<input type="checkbox"/> <b>OPTION KIT EXPORT</b> Fortement recommandée compte tenu de la langue et de la culture japonaises	<b>780 €</b>	<b>936 €</b>
<input type="checkbox"/> <b>OPTION INTERPRETARIAT en supplément</b> nous consulter, devis sur demande environ 450 € par jour		
<b>FRAIS DE DOSSIER CCI BFC (Obligatoire)</b>	<b>200 €</b>	<b>240 €</b>
	<b>TOTAL TTC</b>	
	<b>ACOMPTE 50%</b>	

Le ....., à .....  
Cachet et signature

### CONDITIONS DE RÈGLEMENT

La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente.

**A l'inscription, versement obligatoire d'un acompte de 50% du montant total TTC par virement bancaire, sur coordonnées ci-après, libellé "BIO 2025".**

Etablissement <b>10807</b>	Guichet <b>00002</b>	N°compte <b>62321138463</b>	Clé 37	BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
IBAN <b>FR76 1080 7000 0262 3211 3846 337</b>				BIC <b>CCBPRPPDJN</b>



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## I. Organisation de la prestation

I.1. La prestation proposée par CCI International a pour objectif de mettre en contact les responsables d'entreprises françaises avec des partenaires étrangers en vue de l'établissement et/ou la consolidation d'un courant d'affaires à l'international ou simplement en vue d'une prise d'information. CCI International détient un savoir-faire en matière de recherche de partenaires, de mise en relations d'entreprises et d'organisations de rendez-vous avec des prospects, a déjà contribué à la réalisation de missions de prospection commerciale et dispose via ses conseillers géographiques et ses partenaires, d'une expertise pays reconnue.

I.2. CCI International est une entité portée administrativement par la CCI de Région Bourgogne Franche-Comté (siège : 2 av. de Marbotte 21000 DIJON). Toutes les factures seront émises et encaissées par la CCI de Région. Les éventuels remboursements ou avoirs seront également effectués par la CCI de Région.

I.3. La prestation de CCI International inclut l'ensemble des frais d'organisation à savoir :

- Les dépenses telles que précisées dans l'offre et le bon de commande
- Les frais de mission du(es) collaborateurs(s) de CCI International

I.4. Dans la prestation de CCI International ne sont pas inclus sauf mention spécifique dans le bon de commande :

- Les transports internes et les frais de restauration non prévus au programme
- La participation d'une deuxième personne pour la même entreprise
- Les assurances (sauf spécifié dans le bulletin d'inscription) : accidents, bagages, rapatriement, envoi d'échantillons
- Les frais éventuels d'acheminement de documentation et/ou d'échantillons, le dédouanement et les frais d'excédent de poids
- Frais de repas, transports locaux (sauf spécifié dans le bulletin d'inscription)
- Les dépenses personnelles
- Les frais d'interprétariats

## II. Conditions de participation et de paiement

II.1. Les prestations rendues par CCI International font l'objet d'une offre commerciale diffusée aux entreprises fixant de manière détaillée les conditions financières de leur participation.

II.2. Les entreprises confirment leur participation en retournant à CCI International (2 avenue de Marbotte 21000 DIJON) :

- Le bon de commande dûment complété et signé par une personne autorisée dans l'entreprise
- Un acompte de 50% du montant TTC de la prestation

II.3. Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent CCI International que si le bon de commande et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bon de commande.

II.4. La réception des pièces indiquées en II.2 constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par CCI International.

II.5. La réception par CCI International du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues.

Le droit aux subventions est soumis à des conditions d'éligibilité indiquées dans l'offre. Il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité. Toute déclaration erronée peut exposer l'entreprise à une demande de remboursement de la subvention indûment reçue.

II.6. A l'issue de la prestation, CCI International émettra une facture définitive, mentionnant le prix total de la mission, diminué du montant de l'acompte versé et des possibles variations entre le coût prévisionnel et réel de la mission.

II.7. A défaut de paiement de la facture définitive à la date prévue CCI International se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard au taux légal. En outre, conformément aux stipulations de l'article L441-6 du code de commerce, toute entreprise en situation de retard de paiement sera de plein droit débitrice, à l'égard de CCI International, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, de 40€.

## III. Information et confidentialité

III.1. Pour la bonne réalisation de la prestation décrite ci-dessus, le client s'engage à transmettre à CCI International toutes les informations commerciales nécessaires à l'organisation (tarifs, prix, diagnostic de préparation etc). Le client précisera si ces documents sont transmis à titre confidentiel ou s'ils sont destinés à être émis aux partenaires potentiels.

III.2. CCI International s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, il s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de sa prestation sauf autorisation spéciale ou écrite du client.

III.3. CCI International pourra mentionner le nom du client dans ses références commerciales.

## IV. Conditions d'annulation de la prestation

IV.1. Du fait de CCI International : Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, CCI International se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation une information écrite sera adressée aux sociétés inscrites et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de tout dommage et intérêts supplémentaires.

IV.2. Du fait du client, en cas d'annulation de sa commande, CCI International, à sa seule initiative, sera en droit :

- Soit de conserver l'acompte
- Soit les frais engagés sont d'un montant supérieur à l'acompte, auquel cas, l'intégralité de ceux-ci sera facturée à l'entreprise

## V. Assurances

CCI International n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages, accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion de la mission. La société est invitée à souscrire toutes les assurances nécessaires à ce sujet.

## VI. Droit applicable/Attribution de juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige le tribunal de commerce de Dijon sera seul compétent.

